



CHOISY.le.ROI

Direction Générale

N°DEL.26.006

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	28
Représentés	10
Absent	5

Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2026

<u>Votes</u>	
Pour	38
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 28 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 21 janvier 2026, s'est réuni à hotel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté·e·s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Vasco COELHO
M. Stéphane BANCE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Alain OMRANE
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
MME Sabrina FONTAINE pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE
MME Lucie LANTERNIER pouvoir à Frédéric DRUART
MME Nathalie LEMOINE pouvoir à Tonino PANETTA

Étaient absent.e.s :

Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Catherine DESPRÈS, Sabrina DOS REIS, Martine FOURNIAUD

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

**APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC DU PORT POUR
L'ANNEE 2024**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260129-DEL-26-006-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026

APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC DU PORT POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsqu'une Société d'Economie Mixte intervient pour le compte d'une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou une autre personne publique en vue de réaliser une opération dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, la SEM est tenue d'établir un rapport annuel qu'elle transmet à la collectivité cocontractante afin que celle-ci la soumette à son assemblée délibérante.

C'est dans ce cadre que le compte rendu d'activité (CRACL) de la ZAC du Port est présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi :

-n°98-100 du 25 juin 1998 approuvant la convention de concession d'aménagement signé le 30 juin 1998 ;

-n°98-189 du 17 décembre 1998 et n° 99-051 du 15/04/1999 approuvant le dossier de création de la ZAC du Port ;

-n°00-143 du 28 septembre 2000 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Port ;

-n° 01-143 du 05 juillet 2001 décidant de modifier le programme et le projet de modification de la ZAC du Port ;

-n°02-040 du 28 mars 2002 approuvant l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 5 avril 2002 ;

-n°02-161 du 24 octobre 2002 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC du Port ;

-n°10-133 du 29 septembre 2010 approuvant la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Port ;

-n°03-205 du 18 décembre 2003 approuvant l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 7 janvier 2004 ;

-n°07-203 du 22 novembre 2007 approuvant l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 27 novembre 2007 ;

-n°10.157 du 21 octobre 2010 approuvant l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 25 octobre 2010 ;

-n°14.213 du 17 décembre 2014 approuvant l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 19 décembre 2014.

-n°18.086 du 26 septembre 2018 approuvant l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 10 décembre 2018.

-n°24.024B du 03 avril 2024 approuvant l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 6 mai 2024.

-n°24.134 du 06 novembre 2024 approuvant l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 23 décembre 2024.

-n°25.107 du 19 novembre 2025 approuvant l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port

-n°25.129 du 15 décembre 2025 modifiant l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port

Vu l'intérêt métropolitain défini lors du conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017

Recueilli et déposé au préfet
094-219400223-20260129-DEL-26-006-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Vu le compte rendu annuel d'activité pour l'année 2024 présenté par la SADEV 94,

Vu l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté en date du 16 janvier 2026,

Considérant que la compétence aménagement est désormais répartie entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre,

Considérant que la ZAC du Port n'a pas été reconnue d'intérêt métropolitain,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le conseil municipal de la commune émet un avis favorable au compte rendu d'activités de la ZAC du Port pour l'année 2024.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 28 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire


A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tonino Panetta", is written over a large, roughly circular, open-lined oval. The oval encloses the printed title "Pour extrait conforme," and the name "Tonino PANETTA Maire".

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260129-DEL-26-006-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026